

# SAISON 2018

## <u>INSCRIPTIONS</u>

Ecoles de tir jeunes et adultes :

samedi 9 septembre, de 10h à 17h, dans le parc de la Maison de l'enfance d'Eybens.

Hors écoles de tirs :

les mardis et jeudis aux heures d'ouverture des installations et jusqu'au 11 octobre

Par courrier:

Avec la fiche d'inscription, le certificat médical ou Questionnaire de santé et un ou plusieurs chèques.

Ecole de tir jeunes : Mercredi après-midi

Dates	Lieux
20 septembre au 27 septembre 2017	Terrain entrainement extérieur
4 octobre 2017 au 25 avril 2018	Boulodrome
2 mai 2017 au 27 juin 2018	Terrain entrainement extérieur

Encadrement:
Dominique Borde,
Alexandre Blandin
(Diplômés d'Etat).

S'il pleut le 27 septembre école de tir au boulodrome.

Ecole de tir adultes : Mercredi fin de journée

Dates	Horaires	Lieux
20 septembre au 27 septembre 2017	18h00 – 19h00	Terrain entrainement extérieur
4 octobre 2017 au 25 avril 2018	19h00 – 20h00	Boulodrome
2 mai 2018 au 27 juin 2018	18h00 - 20h00	Terrain entrainement extérieur

Encadrement: Dominique Borde (Diplômé d'Etat).

#### Particularités pour les écoles de tir jeunes et adultes pendant les vacances scolaires

- Pas d'école de tir pendant les vacances de Noël.
- Ecole de tir jeunes et adultes pendant les vacances d'hiver et de printemps.
- <u>Ecole de tir jeunes</u> pendant les vacances d'hiver et de printemps : de 14h30 à 17h30 (regroupement des cours)

#### Préparation à la compétition

Dates	Jours	Horaires	Lieux
2 novembre 2017 au Jeudi 26 avril 2018	Jeudi	20h30 - 22h00	Boulodrome
De mai à juin 2018 (une fois sur deux)	Mardi	19h30 - 21h00	Terrain entrainement extérieur

Le cours sera encadré par Alexandre Blandin (Diplômé d'Etat). Pas d'école de tir pendant les vacances de Noël.

## Accès libre aux installations

hors « Ecoles de tir » et « Préparation à la compétition »

Lieux	Date	Horaire
Boulodrome	mardi 3 octobre 2017	le mardi de 20h30 à 22h30
	au jeudi 26 avril 2018	le jeudi de 20h30 à 22h30
Cibles d'entraînement extérieur	Ouvert toute l'année	En journée
Parcours extérieur 21 cibles	<u>Période hivernale</u> : novembre à avril	Mercredi et week-end de 9h – 17h
		Du lundi au vendredi de 13h -17h
	Période estivale : mai à octobre	Mercredi et week-end de 9h – 20h
		Du lundi au vendredi de 13h – 20h

## **Certificat médical** : Il est obligatoire

- Document « Le certificat médical » ou fichier « Affichette santé.pdf »,
- Document « Questions Réponses » ou fichier « Quesions-Réponses\_licence2017\_18 »
- Document « Renouvellement de licence d'une fédération sportive » ou fichier « Questionnaire de santé\_SPORT\_cerfa\_15699 »

Adhésion – Licence FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc): Voir « Fiche d'inscription 2018 ».

<u>L'adhésion-licence est obligatoire pour accéder aux différentes installations</u> mises à la disposition de l'association par la ville d'Eybens.

**Rappel**: <u>La licence de la saison 2016-2017 est valable jusqu'au 30/09/2017 après cette date vous n'avez plus accès aux installations</u>